



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex

du - 8 janvier 1992

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition du Conseil administratif de la Ville de Genève du 27 novembre 1991;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975 ;

ARRETE

de donner le nom de :

Cd 60852 **Secteur 035 Charmilles/Châtelaine**

39 Promenade de l'Europe

au nouveau mail public, parallèle à la rue de Lyon, partant du 18 avenue d'Aïre et aboutissant au carrefour avenue de Châtelaine - route des Franchises.

Cette dénomination entre en vigueur le 1er avril 1992.

Communiqué à :

Intérieur	3 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat: